

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS186

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Morin, M. Richard, M. Tahuaitu et M. Vercamer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4 , insérer l'article suivant:

Avant le 31 décembre 2014, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la possibilité d'une réforme systémique :

1° Pour faire évoluer les différents régimes de retraites vers un système unique de retraite, en examinant notamment la faisabilité de la mise en extinction progressive des régimes spéciaux ;

2° Pour faire évoluer le système de retraite par annuité vers un régime par points, ou en comptes notionnels.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à contraindre le Gouvernement à envisager la possibilité d'une réforme systémique, incluant notamment la mise au point d'un système de retraite universel.